



BIENVENUE

CONNEXION ?

Code postal

Numéro allocataire

Numéro allocataire oublié ?

Jour et mois de naissance

jjmm

Se souvenir de moi

Quitter Continuer

Au titre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent. Pour l'exercer veuillez vous adresser par courrier postal, en justifiant de votre identité, au directeur de votre Caf.



BIENVENUE

CONNEXION

Saisie de votre mot de passe

Mode accessible

8 chiffres

5		9		2
	6	1	7	3
8		4	0	

Retour Se connecter

Mot de passe oublié ?

Envoi immédiat  
sur l'adresse mél, ou postale,  
connue au dossier

Envoi immédiat sur le numéro  
de portable ou à l'adresse postale  
connus au dossier

Accueil / Mon Compte

## MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement  
le 06/05/2019  
**49,34 €**  
Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mon quotient familial ⓘ :

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte d'avril

## MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches

Déclarer un changement

**Simuler ou demander une prestation**

## LA CAF M'INFORME

**Important: Ma vie évolue ? Ma déclaration aussi !**  
Ma Caf étudie mes droits et calcule le montant de mes aides à partir des informations de mon dossier (revenus, vie professionnelle, vie familiale,...) >

## MON PROFIL

Je suis mariée depuis le 20 juillet 2007.  
J'ai 2 enfants rattachés à mon dossier.

J'ai une activité depuis le  
Mon conjoint a une activité depuis le

Mon adresse:  
FRANCE  
Mon adresse courriel :  
Mon téléphone :

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

## MES RESSOURCES

- + Déclarer
- + Consulter

Mois par mois, les dates à retenir.

Mon agenda

Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation

## FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Le logement >

Les enfants >

La séparation et le décès >

**Le Rsa et la Prime d'activité >**

La maladie et le handicap >

Les autres demandes >

+ Revenu de solidarité active

**- Prime d'activité**

La Prime d'activité est un complément de ressources versé aux personnes avec de faibles revenus d'activité.

C'est une aide qui accompagne le retour à l'emploi et un dispositif mis en œuvre par la Caf.

Simuler

**Faire la demande**

En savoir plus >

Envoyez à votre Caf votre dossier complété et signé avec les pièces justificatives demandées.

Si vous avez déjà entamé cette démarche, vous pouvez :

Reprendre la demande en cours

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

## Test d'accès

\* Vous ou une personne de votre foyer avez perçu des revenus d'activité entre le 01 décembre 2018 et le 28 février 2019

Oui

Non

**Vous ne pouvez pas bénéficier de la Prime d'activité  
condition(s) d'accès non remplie(s)**

Quitter

Continuer

## Conditions d'utilisation du service en ligne et Protection des données personnelles

Vous souhaitez déclarer vos ressources trimestrielles pour la Prime d'activité et remplissez les conditions pour faire votre démarche en ligne.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sont nécessaires au traitement de votre dossier. Elles sont destinées aux membres et personnels habilités de la Caf, pour l'étude de vos droits.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mél, notamment pour vous contacter.

**La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.**

**La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.**

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.

- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

### Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caisses primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Commencer

## Nos conseils pour remplir votre demande !

Tous les écrans à compléter sont nécessaires à l'étude de votre droit à la Prime d'activité.


Si des pièces justificatives sont demandées, votre dossier sera traité après réception de tous les documents.

### Nos conseils pour remplir votre demande

#### Gagner du temps en préparant les éléments suivants :

- Votre numéro de Sécurité sociale
- Votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015)
- Le montant des ressources des personnes de votre foyer pour les trois derniers mois
- Votre relevé d'identité bancaire au format BIC-IBAN
- Eventuellement le numéro d'allocataire de vos parents

**Attention !** Les données déclarées sont vérifiées par votre Caf.

 Cette demande vous prendra environ 10 à 15 minutes

Quitter

Continuer

Avant la démarche, vous devez « confirmer mon profil » sans cocher aucune case ou « signaler un changement » en cochant la case de la rubrique concernée

## Mon profil

Pour valider l'ensemble des éléments de votre dossier, cliquer sur le bouton Confirmer mon profil.

Pour modifier votre profil, sélectionner la ou les rubriques concernées puis cliquer sur le bouton Signaler un changement.



### Situation familiale

célibataire



### Situation

Activité salariée ⓘ depuis le



### Enfant(s) et autre(s) personne(s)

Aucun enfant n'est pris en compte dans le calcul de vos droits



### Adresse

France  
depuis le



### Adresse mél et téléphone(s)

Mél :

Tel portable :

Tel : non communiqué

Magazine Vies de famille : version papier



### Coordonnées bancaires

Titulaire(s) du compte

IBAN :

BIC :

Mes ressources annuelles

Signaler un changement

Confirmer mon profil

Quitter



Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

## Logement

\* Préciser votre situation :  ?

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

Préciser

Préciser

Locataire, colocataire ou sous-locataire

Propriétaire

Remboursement d'un prêt

En hébergement gratuit

En hébergement payant


- **Locataire, co-locataire, sous-locataire** : vous payez un loyer
- **Propriétaire** : tous vos prêts pour votre résidence principale sont déjà remboursés
- **Remboursement d'un prêt** : vous remboursez un ou plusieurs prêts pour votre résidence principale (maison, appartement)
- **Hébergement gratuit** : mise à disposition d'un logement ou d'une partie d'un logement au domicile d'une personne ou d'une association, sans paiement d'un loyer ou d'une participation au loyer
- **Hébergement payant** : mise à disposition d'un logement ou d'une partie d'un logement au domicile d'une personne ou d'une association, vous payez une participation pour ce logement, paiement d'un emplacement sur un terrain aménagé.



**Si vous, ou une des personnes du foyer,  
a déjà perçu de la prime d'activité  
cocher « oui » et préciser l'identité**

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

## Prestation perçue

\* Vous ou une personne de votre foyer a bénéficié de la Prime   
d'activité depuis le 01/01/2016.

Oui  Non

Précisez le nom, prénom ...

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

Question posée uniquement, si les ressources annuelles (A-2)  
ne sont pas déjà enregistrées dans le dossier

## Revenus de placement

Au titre de l'année 2017 vous avez déclaré aux impôts des revenus de placement (intérêts, dividendes, plus-values ...) ou du patrimoine (revenus fonciers ...) ?

Oui  Non

Quitter

Continuer

Se référer à  
l'avis d'imposition  
de l'année concernée

Il s'agit du total des montants de revenus du patrimoine déclarés aux impôts pour votre foyer. Ces revenus proviennent de l'immobilisation de capitaux pour des durées plus ou moins longues :

- Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers)
- Micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire)
- Revenus des capitaux et des valeurs mobilières ; (actions, obligations...) après abattement fiscal
- Plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées
- Rentes viagères à titre onéreux
- Rentes des contrats d'épargne-handicap

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

## Cotisations de votre employeur

### ALLOCATAIRE

\* Vous êtes salarié, votre employeur cotise en France : ?


Oui  Non

\* Vous êtes ou vous avez été détaché en France ?

Oui  Non

\* Date de début de détachement format(jj/mm/aaaa)      Date de fin de détachement format(jj/mm/aaaa)





Quitter

Continuer

**Se référer au bulletin de salaire**

Vous êtes salarié d'une entreprise située hors de France (cotisations sur les salaires versés hors de France par votre employeur) et vous exercez votre activité temporairement ou non en France.

## Déclaration trimestrielle

Attention : la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est exclue des ressources prises en compte pour le calcul de la Prime d'activité. Si vous avez bénéficié de cette prime exceptionnelle versée par votre employeur, vous ne devez pas la déclarer.

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Ressources	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés ? <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[+ Déclarer d'autres ressources](#)

**Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.**

Quitter

Continuer

## Déclarer les revenus le mois où ils ont été perçus

### Salaires

Remplissez uniquement cette ligne si vous êtes salarié.

Déclarez le montant des salaires nets avant retenues et saisies\* y compris :

- la rémunération intégrale des apprentis, des personnes en contrat de professionnalisation, des assistantes maternelles, des gérants salariés minoritaires ou égalitaires, des personnes en contrats aidés (Cec et Cui dont Cae et Cie),
- les rémunérations sous forme de Cesu,
- le montant des bourses d'études ou de recherche imposables,
- les heures supplémentaires et complémentaires,
- les traitements et salaires des artistes-auteurs,
- les revenus de stage de formation (y compris Pôle emploi),
- les indemnités de licenciement, rupture conventionnelle, fin de contrat, non concurrence, départ à la retraite, départ volontaire,
- les indemnités compensatrices de congé, préavis, rupture de période d'essai,
- les primes et accessoires de salaires (13ème mois, rappels de salaires, primes de vacances, et gratifications diverses).

\* Retenues et saisies : acomptes, remboursement de prêt, règlement de dettes alimentaires ou remboursement de trop-perçu

## - Déclarer d'autres ressources

Prime forfaitaire d'activité réduite ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Prime transitoire de solidarité ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités journalières de maladie, longue maladie, accident du travail et maladie professionnelle ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions, retraites et rentes ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pension invalidité ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Rente Accident du Travail ou Maladie Professionnelle ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Prestations familiales versées par un organisme étranger ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Dédommagements de l'aidant familial	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

**Prime forfaitaire d'activité réduite**  
**Prime transitoire de solidarité**

Primes versées par Pôle emploi.

**Pensions, retraites et rentes**

Vous devez déclarer le montant net, avant retenus et saisies\*, des pensions de retraite, de préretraite progressive ou totale, de réversion, des rentes viagères, rentes d'invalidité versées par un organisme de prévoyance, de l'Aer (allocation équivalent retraite)....

**Pension invalidité**

Vous devez déclarer le montant net, avant retenues et saisies\* :

- de votre pension d'invalidité versée par votre organisme d'Assurance maladie,
- de votre pension militaire d'invalidité
- de votre pension victime de guerre

**Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.**

Quitter

Continuer

Choisir le **type d'activité** effectuée dans la liste déroulante :  
**l'abattement se fera automatiquement**

## Déclaration trimestrielle

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Allocataire

Ressources	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés ? <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Nature de l'activité non salariée ?	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <span>Artisanale ▼</span>  <span>Préciser la nature</span>  <span>Artisanale</span>  <span>Commerciale</span>  <span>Libérale</span>  <span>Artistique</span> </div>		
Indemnités chômage ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Nature de l'activité exercée

Activité des travailleurs indépendants y compris auto-entrepreneurs :

- **Artisanale** : production, transformation ou réparation de biens ou prestations de service ;
- **Commerciale** : Vente de marchandises transformées ou non ;
- **Libérale** : Professions du droit, de la santé, du cadre de vie ... ;
- **Artistique** : Créations, oeuvres littéraires, musicales, photographiques, audiovisuelles ...

### Ventes de marchandises ou transformation (commerçants) : 71%

Activité consistant à acheter des marchandises et à les revendre en l'état ou après transformation (fabrication).

### Prestation de services (artisans) : 50%

Activité consistant en la vente de services (pose sans fournitures, secrétariat, formation).

### Professions libérales (artistes) : 34 %

## Avec bénéfice en Année-2

### Travailleur indépendant

Allocataire

\* **Bénéfice** déclaré pour Année -2

€  Aucun bénéfice déclaré

Vous êtes adhérent d'une association ou d'un centre de gestion agréé

Oui  Non

Quitter

Continuer

**Prise en compte du bénéfice Année-2 divisé par douze**  
La case « revenus non salariés » n'est pas proposée

Allocataire

Montant du bénéfice déclaré pour Année -2, retenu chaque mois du trimestre : 156 €

Ressources	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Déclarer d'autres ressources

**Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.**

Quitter

Continuer

**!**  
Cocher les cases si pas d'autres revenus perçus

## Sans bénéfice en Année-2

### Travailleur indépendant

Allocataire

\* **Bénéfice** déclaré pour Année -2

€  Aucun bénéfice déclaré

Quitter

Continuer

Indiquer les trois derniers chiffres d'affaires mensuels BRUTS et le type d'activité exercée

### Déclaration trimestrielle

Allocataire

Ressources	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés ? <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Nature de l'activité non salariée ?	Artisanale Préciser la nature Artisanale Commerciale Libérale Artistique		
Indemnités chômage ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires ?	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## Demande de Prime d'activité

**Résultat** Le montant de votre Prime d'activité est estimé à **€ par mois**

Il est calculé à partir des éléments déclarés, sous réserve d'éventuelles retenues ou contrôles.

Pour modifier votre saisie, cliquer sur les liens.  
 Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur "Valider".  
 Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".

	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019
Salaires	1200 €	850 €	700 €
Revenus non salariés			
Nature de l'activité non salariée			
Indemnités de chômage			
Pensions alimentaires			
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prime forfaitaire d'activité réduite			
Prime transitoire de solidarité			
Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption			
Indemnités journalières maladie, accident de travail et maladie professionnelle			
Pensions, retraites et rentes			
Pension Invalidité			
Rente Accident du Travail ou Maladie Professionnelle			
Dédommagements de l'aidant familial			

Quitter

Continuer plus tard

Valider

Montant estimé qui peut être différent du droit réel après étude complète du dossier

Il est encore possible de modifier la saisie en cliquant sur les **phrases bleues**

**La validation est nécessaire pour enregistrer la téléprocédure**



## Demande de Prime d'activité

**Votre déclaration est bien enregistrée.**

**Le montant de votre Prime d'activité est estimé à XX € par mois.  
Il est calculé à partir des éléments déclarés, sous réserve d'éventuelles retenues ou contrôles.**

Télécharger, enregistrer ou imprimer votre déclaration.



Déclaration 06022018

Avant de quitter cette page, assurez-vous d'avoir enregistré ou imprimé votre document. Vous ne pourrez plus y accéder ultérieurement.

### Les pièces justificatives attendues

Aucune pièce justificative supplémentaire n'est nécessaire. Votre demande va être étudiée par votre Caf.